

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
CONDITIONS D'ACCES ET LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

Dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, les familles doivent acquitter des frais de scolarité pour leurs enfants. Compte tenu des coûts de scolarisation, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif d'aide sous forme de bourses ([articles D531-45 à D531-51 du code de l'éducation](#)).

CONDITIONS D'ACCÈS

Nationalité : les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent être de nationalité française ;

Immatriculation : le demandeur et les enfants candidats à une bourse scolaire doivent obligatoirement être inscrits au Registre mondial des Français établis hors de France du Consulat général de France à Pondichéry et Chennai ;

Résidence de la famille : les enfants doivent résider avec au moins l'un de leurs parents (ou tuteur légal) dans le pays où est situé l'établissement de scolarisation ;

Age : pour prétendre au bénéfice des bourses, les enfants doivent être **nés avant le 1^{er} janvier 2021**, et ne pas avoir, plus d'un an de retard en primaire et plus de deux ans de retard dans le secondaire ;

Conditions de ressources : les ressources prises en considération doivent correspondre à la totalité des revenus dont a disposé la famille pendant l'année civile passée, **soit 2022** : revenus fonciers, capitaux mobiliers, plus-values et profits divers, avantages en nature, pensions, rentes, salaire versé en France....

CAF : toute famille en provenance de France ou dont l'un des parents continue d'y résider, doit obligatoirement produire un certificat de cessation de paiement de la CAF de sa dernière résidence en France. A défaut, la demande sera obligatoirement rejetée.

Prise en compte des autres aides à la scolarisation : dans le cas où les demandeurs bénéficient déjà légalement ou contractuellement d'une prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité par un autre organisme, cette aide est prise en compte préalablement à tout calcul de droits à bourses.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS COMPLETS DE BOURSES :

MERCREDI 15 FÉVRIER 2023

DEPÔT DES DOSSIERS

Pour les enfants scolarisés au Lycée Français International de Pondichéry : à l'accueil du Consulat général de Pondichéry sans rendez-vous du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 30 et de 15h 00 à 17h 00 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Pour les enfants scolarisés à l'EFIS (Chennai) : au Bureau de France à Chennai (29, Dr Radha Krishnan Salai, Mylapore, Chennai, Tamil Nadu 600 004) sur rendez-vous au numéro de téléphone suivant : +91 44 28 47 95 00.

ATTENTION

**La demande de bourses est indépendante de la procédure d'inscription de vos enfants dans un établissement scolaire.
Elle doit être renouvelée chaque année scolaire selon le calendrier fixé.**

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
CONDITIONS D'ACCES ET LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

*L'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. **Aucun document fourni ne sera restitué**, les documents en tamoul doivent être traduits en français.*

Documents à fournir quelle que soit votre situation :

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
- Livret de famille
- Passeports des membres de la famille.
- Justificatif de domicile (dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone)
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation
- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres organismes servant des prestations sociales non exportables (RSA, PAJE, APL...) (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France)
- Copie carte grise du ou des véhicules possédés

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :

Situation familiale

✓ *En cas de divorce ou de séparation :*

- Copie du jugement de divorce ou de séparation

✓ *Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :*

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.

✓ *En cas de décès d'un des parents :*

- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

✓ *Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :*

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

✓ *Enfant handicapé à charge :*

- Carte d'invalidité ou attestation délivrée par la M.D.P.H. Si les démarches sont en cours, attestation du poste certifiant que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (sur présentation d'un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par le Conseil consulaire des bourses scolaires.

Situation financière (au titre de l'année 2022)

Ressources :

✓ *Pour les salariés :*

- 12 bulletins de salaire de l'année de référence
ou
- Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel brut et net

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
CONDITIONS D'ACCES ET LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux, attestation de réajustement (Pour l'Inde, Income Tax Return Verification Form)

✓ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux

Statuts de la société

Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.

Relevés bancaires des 3 derniers mois (jusqu'à 12 au maximum)

Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

✓ Pour les retraités ou pensionnés :

Relevé annuel des retraites ou pensions perçues

✓ Pour les demandeurs sans emploi :

Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues

Avis d'imposition ou de non-imposition

✓ Pour les étudiants :

Justificatifs des revenus

✓ Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

Justificatif du montant de la bourse perçue

✓ Pour les familles bénéficiant de prestations sociales:

Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues

✓ Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...) :

Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...)

✓ Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire :

Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

✓ Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires

Justificatifs des prêts souscrits ou de mises en gage

✓ Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires

✓ Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence :

Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
CONDITIONS D'ACCES ET LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE

Avantages en nature :

✓ Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

✓ Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

✓ Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...)

Situation patrimoniale

Comptes bancaires

Relevé bancaire récent (moins de 3 mois) pour chaque compte bancaire ou d'épargne ou compte-titres en Inde, en France ou tout autre pays

Patrimoine mobilier (épargne, actions, obligations...)

Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier en Inde, en France ou tout autre pays

Biens immobiliers :

Copie du tableau d'amortissement en cas d'un emprunt en cours de remboursement (échancier)

Copie des actes de propriété

Avis d'imposition aux taxes foncières (Pour l'Inde, Property Tax)

Impôts et Charges :

Charges sociales obligatoires :

Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE)).

Impôts sur le revenu :

Avis d'imposition

Pension alimentaire due :

Justificatifs des versements